

Formation/Programme un jeune = un métier

Début des premières formations ce 12 avril



Les officiels lors de la conférence de presse un-jeune=un métier, bilan d'étapes.



Membres du gouvernement et quelques partenaires du programme.



Les représentants des médias lors de la causerie.

Anita Jordanah TSOUMBA
Libreville/Gabon

Au terme de la première phase de ce programme consacré à l'immatriculation du public-cible, 25 062 jeunes ont été retenus. Un chiffre correspondant à huit fois le nombre initialement espéré, c'est-à-dire 2 580 places. Les listes des premiers bénéficiaires sont affichées depuis hier dans les mairies d'arrondissements et les CFPP, et la première vague de formation démarre la semaine prochaine.

APRÈS un minutieux toilettage prenant en compte plusieurs facteurs (doublons, hors tranche d'âge, hors critères...), ce sont finalement 25.062 jeunes, sur près de 30.000 enregistrés, qui bénéficieront des formations dans le cadre du programme "un jeune égal un métier", lancé le 18 février dernier par le gouvernement. Un chiffre qui correspond à 8 fois plus le nombre de places (2.580) prévues par les promoteurs, et pouvant être accueillis par les centres et entreprises partenaires. 3.049 d'entre eux devraient débiter les formations dès ce 12 avril 2016, avec un quota de 31% de filles.

Ce sont, entre autres, les conclusions au terme de la première étape du programme "Un jeune égal un métier, de l'existence à l'emploi", qui s'est ébranlé dans les communes de Libreville, Akanda et Owendo, du 22 février au 12 mars 2016. Les chiffres ainsi relevés, ont été livrés par le ministre délégué auprès du 3e vice-Premier ministre, ministre de la Formation professionnelle et de l'Insertion des jeunes, Nicole Christiane Assélé, à la faveur d'une conférence de presse le 6 avril courant à Libreville.

« La priorité des formations qui débutent ce 12 avril a été faite en tenant compte des cas sociaux (orphelins, enfants de la rue...), des premiers inscrits et de la Décennie de la femme au quota de 30%. Il est important de noter ici que face au trop grand nombre d'inscrits, le comité de pilo-

tage s'est livré à un plaidoyer auprès du gouvernement de la République, afin de ramener le nombre entre 10 et 13 000 stagiaires», a indiqué Nicole Assélé.

Ainsi, grâce à la caravane "un jeune égale un métier", 11.091 jeunes ont pu être enrôlés à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), 2036 actes de naissance ont été établis, 1.262 chômeurs sont désormais inscrits à l'Office national de l'emploi (ONE) et 919 entrepreneurs ont pu bénéficier du soutien du Fonds national d'aide sociale (Fnas). D'autre part, 907 jeunes en situation de grande précarité ont été identifiés.

Les formations, à proprement parler, vont se dérouler en trois vagues successives : la première, qui compte 3049 stagiaires, ira du 12 avril au 12 juillet 2016. La deuxième vague devrait intervenir deux semaines après, soit au plus tard le 1er août. Et la 3e devrait suivre immédiatement.

Parmi les sélectionnés, 170 jeunes sont issus de la commune d'Akanda, 2557 de Libreville et 322 d'Owendo. 24 filières de formation ont été retenues auprès des 22 centres de formation et groupements d'entreprises partenaires.

RESPONSABILITÉ Pour sa part, le vice-Premier ministre, ministre de la Formation professionnelle et de l'Insertion des jeunes, Flavien Nzengui Nzoundou a appelé les bénéficiaires à faire preuve de responsabilité. « Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens, encore moins de petits métiers. L'Etat a déjà pris un engagement, celui de vous ouvrir les portes des entreprises et/ou vous auto-employer. C'est la validation de vos acquis et expériences qui fera de vous quelqu'un... Vous devez saisir cette opportunité qui vous est offerte », a-t-il conseillé.

Relevant, par ailleurs, que « les actions de communication et de sensibilisation qui ont primé lors de cette caravane ont permis de côtoyer les jeunes. Nous en retenons qu'il y a un véritable problème de prise en

compte des jeunes dans notre pays ».

Le projet "un jeune = un métier, de l'existence à l'emploi" vise à former, insérer et réinsérer les jeunes Ga-

bonais, âgés de 16 à 35 ans, sans emplois, ni qualifications, les chômeurs de l'Ecole nationale d'art et de manufacture (Enam) et de l'Institut national de la jeu-

nesse et des sports (INJS), préalablement recensés. Les jeunes ainsi recensés seront formés aux Activités génératrices de revenus (AGR), trois mois durant,

dans les Centres de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP) de Libreville et au sein d'entreprises citoyennes.

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINET DU MINISTRE

N° 001025 /MDN/CAB



COMMUNIQUE

Le Gouvernement de la République Gabonaise a été informé de l'existence d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies faisant état d'allégations d'exploitations et d'atteintes sexuelles impliquant des militaires du contingent gabonais de la Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA).

Selon ledit rapport, « il semblerait qu'à des dates non identifiées, au cours de la période de 2013 à 2015, un nombre indéterminé de membres du contingent militaire susmentionné alors basé à Dekoa, République Centrafricaine, ont exploité et abusé sexuellement un nombre indéterminé de membres de la population locale. »

Le Gouvernement de la République Gabonaise tient tout d'abord à rappeler que sa participation aux opérations de maintien de la paix dans ce pays frère a débuté le 31 janvier 1997 et se poursuit de manière continue jusqu'à ce jour. Cette présence gabonaise n'a jamais auparavant, été entachée d'aucun abus sur ces populations.

Le Gouvernement de la République Gabonaise indique ensuite que ces affaires, au nombre de trois, ont été portées à son attention au mois de janvier 2016. En application de l'article 7 du mémorandum d'entente entre l'ONU et l'Etat gabonais relatif au bataillon de réserve de la MINUSCA, une enquête prévôtale avec désignation de deux enquêteurs nationaux a dès lors, été ouverte.

Aussi, en vue d'assurer la transparence des investigations menées par le Gabon, qui suivent leur cours, un protocole d'Accord a même été signé entre la prévôté du bataillon gabonais de la MINUSCA et le Bureau des Services de Contrôle Interne des Nations Unies (BSCI) en février 2016.

Cependant, face à la récurrence de ces allégations au demeurant infondées, selon les résultats préliminaires des enquêtes ouvertes, le Gouvernement de la République Gabonaise, souligne que celles-ci ternissent la réputation de l'armée gabonaise et ont une incidence importante sur le moral de ses troupes déployées en Centrafrique.

En conséquence, le Gouvernement de la République Gabonaise prend acte des informations transmises et réitère enfin sa ferme volonté quant à la manifestation de la vérité et s'engage à utiliser toutes les voies légales dont elle dispose afin de sanctionner sévèrement les auteurs de ces actes odieux et barbares au cas où des preuves crédibles soutiendraient ces allégations.

Fait à Libreville, le 05 Avril 2016

Le Ministre de la Défense Nationale

